

Monuments infos

AVRIL 2007

Numéro 39

Bon alors!!

Quand est-ce qu'on
s'y met dans les
monuments?

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

Dans ce monuments infos qui est de plus en plus présent dans vos boîtes aux lettres (3 en 5 mois peut être deviendrons nous mensuel un jour...), vous trouverez plein d'infos et de réflexions intéressantes à commencer **page 2** par l'éditorial qui vous remercie d'avoir si largement voté CGT suivi **page 3** : d'une pétition européenne pour la défense des services publics ; puis **pages 4 et 5** : en cette période électorale les pires démagogues sont à l'œuvre, cet article tente de nous mettre en garde sur les dangers qui menacent nos droits et libertés publiques pour les 5 ans à venir si nous cédon aux sirènes des chantres du néolibéralisme; puis enchaîner en douceur (quoique) **pages 5, 6 et 7** sur les analyses et les revendications de la CGT sur le régime indemnitaire de la filière accueil surveillance et magasinage ; **pages 7 et 8** : le compte rendu du CTP du 22 février où continue la valse des transferts et remise en dotation de monuments avec toujours nos très pertinentes questions ; **page 8** : un article petit mais grand par sa valeur où vous apprendrez beaucoup de choses sur les nouvelles dispositions sur les frais de transports ; **pages 9, 10 et 11** un cahier central spécial élus où vous trouverez tous vos nouveaux élus pour le CA, le CTP, les CHS et autres commission de secours ainsi que les calendriers des CHS et des commissions de secours ; puis **page 12** le calendrier des formations syndicales auxquelles nous encourageons tous les syndiqués à s'inscrire ; on embraye **pages 13 et 14** par le compte rendu du CHS Sud-Est du 1^{er} mars suivi **pages 15, 16 et 17** de celui du CHS du Nord-Ouest Ile de France ; toujours **page 17** : les brèves de CMN qui racontent la petite et la grande vie du CMN ; on continue **page 18** avec le retour du Kicékifékoï renouvelé et amélioré, puis **page 19** la liste des sections 2007 quasiment toutes renouvelées ; pour terminer **page 20** l'éphéméride et le petit bulletin pour se syndiquer... A bientôt...

12, rue de Louvois (2^{ème} étage) 75002 Paris tel: 01.40.15.51.70/71 fax: 01;40.15.51.77
mail: cgt-culture@culture.fr site internet: www.cgt-culture.fr



Le SNMH-CGT conforte sa première place au CMN

Le 20 mars avait lieu le dépouillement du référendum de représentativité de l'ensemble du ministère de la Culture.

Cette élection détermine la représentativité des organisations syndicales au sein du ministère ainsi que de ses établissements.

Avec une participation au CMN de 59,22%, les agents montrent qu'ils se sont appropriés cette élection et de l'importance du rôle des organisations syndicales porteuses de leurs revendications.

Il y a trois ans, le SNMH-CGT obtenait un score historique avec 56,32%. Si aujourd'hui on relève une légère baisse, il n'en demeure pas moins que nous restons l'organisation syndicale pour laquelle les agents du CMN accordent largement leur confiance. Idem au niveau du Ministère de la Culture où la CGT maintient et conforte sa première position avec 38,07%, reste néanmoins 18 seconds tours sur les 99 bureaux de vote avant de connaître les résultats définitifs.

En effet, en ce qui concerne les résultats au CMN, la **CGT** obtient **53,32%**, la **CFDT** arrive en seconde position avec **21,27%** puis **FO** avec **8,67%**, **Sud** **5,15%**, la **FSU** **3,79%**, la **CGC** **3,12%**, la **CFTC** **2,98%** et enfin l'**UNSA** **1,76%**.

Si nous nous félicitons de ce large succès et remercions chaleureusement tous ceux qui ont voté pour la CGT, nous avons également conscience de la responsabilité qui en découle.

Par la confiance que vous nous accordez, nous porterons vos revendications avec toujours plus de force et de détermination. Et les sujets ne manquent pas : défense pour un service public culturel de qualité, disparition de toute forme précarité (statutaire et salariale), instauration d'un nouveau statut des personnels reconnaissant les métiers de chacun avec un déroulement de carrière et des rémunérations en conséquence, une véritable implication des agents dans le processus de la déconcentration, défense des dossiers individuels...Il serait illusoire de vouloir faire une liste exhaustive mais nous serons aux côtés des agents dans leurs revendications et dans leurs combats.

	RESULTATS 2007					RESULTATS 2004		
Inscrits	1312					1333		
Votants	777	-33	59,22%	-1,55%		810	60,77%	
Blancs/Nuls	39		-4			43		
Exprimés	738	-29	56,25%	-1,29%		767	57,54%	
	Nombre de voix	Sièges 10	%			Nombre de voix	Sièges 10	%
CGT	393	-39	7	53,32%	-3,00%	432	8	56,32%
CFDT	157	+10	2	21,27%	+2,10%	147	2	19,17%
FO	64	+16	1	8,67%	+2,41%	48	0	6,26%
FSU	28	-11	0	3,79%	-1,29%	39	0	5,08%
UNSA	13	-14	0	1,76%	-1,76%	27	0	3,52%
CFTC	22	+6	0	2,98%	+0,89%	16	0	2,09%
SUD	38	-9	0	5,15%	-0,98%	47	0	6,13%
CGC	23	+12	0	3,12%	+1,69%	11	0	1,43%

*Merci de votre confiance
Et à très bientôt, au cœur de vos revendications*

Le monde que l'on vous prépare

Le Medef pour toujours plus de bénéf'

La vie, la santé et l'amour sont précaires, pourquoi pas le travail nous assène **Laurence Parisot**, présidente du Médef. Derrière cette note de « poésie », voici le programme que le Médef propose aux candidats aux élections présidentielles dans un **livre blanc** intitulé « **Besoin d'air** » : proscrire le droit du travail, transformer le contrat de travail, licencier sans contrôle, supprimer la durée légale du travail, reculer l'âge d'accès à la retraite et en réviser les droits, s'attaquer au Smic, faire primer le contrat sur la loi, réviser la fiscalité, transformer les allègements de cotisations sociales en abattements pérennes, modifier la Constitution, réformer l'Etat...

Nul doute qu'avec tout ça, le patronat aura droit à une bouffée d'oxygène pendant que le reste du pays s'asphyxiera jusqu'à rendre son dernier souffle...avant probablement d'avoir atteint l'âge de la retraite.

Mais revenons sur un peu d'histoire sociale. C'est en effet au XIX^{ème} siècle avec le développement de l'industrie qu'apparaît une législation sociale. C'est à la fin de ce siècle que les tribunaux reconnaissent des licenciements abusifs et ouvrent aux salariés le droit à des dommages et intérêts. C'est en 1901 que le terme de contrat de travail se substitue au contrat de louage de services. C'est en 1919 que la durée de travail est limitée pour tous les salariés, en 1936 que l'on obtient la semaine de 40 heures, en 1982, les 39 heures et en 2000 les 35 heures. C'est en 1973 que l'on définit les conditions dans lesquelles un licenciement est justifié...

Bref, le Médef propose de revenir à l'idéologie héritée de 1789 où employeurs et salariés étaient censés s'entendre librement pour fixer le salaire et la durée du travail, l'Etat n'ayant pas à intervenir. A la question du départ de l'âge à la retraite, **Mme Parisot déclare « il est probable que vous allez devoir travailler plus longtemps que vos parents, mais peut-être pas plus que vos grands-parents. » Quelle modernité donc dans toutes ces propositions !**

Ce n'est pas tant le chef d'entreprise

(parfois de petites entreprises) que nous stigmatisons, ce sont les inégalités sociales. Comment, en effet, trouver simplement décent que 40% des salariés voient leur salaire individuel baisser chaque année quand les dirigeants des sociétés du CAC 40 touchent, en moyenne en 2004, l'équivalent de 162 années de Smic sous forme de rémunération et 204 années sous forme de stocks-options* ! Entre 1978 et 2003, les rémunérations versées aux salariés ont été multipliées par quatre, tandis que les dividendes servis aux actionnaires ont été multipliés par seize. Les profits des entreprises du CAC 40 ont progressé en moyenne de 54% ces cinq dernières années, pour GDF, ils se sont multipliés par 5,5%, ont triplés pour Vinci et Pernod Ricard les a vu augmentés de 144%. Les entreprises du CAC 40 ont engrangé 51 milliards d'euros de bénéfices au premier semestre 2006 et pourraient dépasser le seuil historique de 100 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année. **Nul doute qu'avec tout ça, elles ont besoin d'air !**

Sarkoland

Parce que la politique c'est de l'économie et que la conception de ce qu'est le travail est au centre de l'économie, il est primordial et indispensable de décortiquer les programmes des candidats à la présidentielle. Si nous ne nous arrêtons pas sur chaque programme (*rassurez-vous*), prenons à titre d'exemple le bilan de ces cinq dernières années et ce que nous propose Sarkozy qui met la valeur du travail au cœur de ses propositions.

Numéro 2 du gouvernement en place depuis cinq ans, cela nous donne une certaine lisibilité de ce à quoi on va pouvoir s'attendre si jamais Sarkozy devenait président de la République, et pour éviter tout amalgame, nous nous contenterons de ne parler que de ce qui relève du social et du travail. **Ces cinq dernières années ont été l'occasion d'une attaque frontale du gouvernement contre le monde du travail. Les avancées sociales n'ont cessé en effet d'être attaquées de toutes parts** : recul de l'âge de départ à la retraite, affaiblissement de la pro-

tection sociale, blocage des salaires dans le privé et le public, 100 000 emplois de fonctionnaires disparus, âge de l'apprentissage remis à 14 ans, mise en place d'une journée qui n'a de solidarité que le nom, institution de contrat de travail jetable (contrat nouvelle embauche), tentative de ne pas reconnaître les salariés de moins de 25 ans comme acteurs de l'entreprise (l'Etat a été débouté par l'Europe), exonération des charges sociales patronales, résiliations de catégories de chômeurs afin de faire baisser artificiellement les chiffres du chômage... Cette liste n'a en aucune manière la prétention d'être exhaustive mais simplement de mettre en relief la politique sociale menée ces dernières années.

Nicolas Sarkozy ne se contentera pas d'être dans la continuité mais mettra bien plus que sa pierre à l'édifice. Il s'inscrit dans la droite ligne néo-libérale, c'est-à-dire laisser l'emploi et les salaires aux mains des entreprises. Cela se traduit par la volonté de rompre avec la politique de partage du travail au profit d'une politique de compétitivité des entreprises (*et les salaires sont au cœur de la notion de compétitivité*), à ne plus vouloir parler de baisse le taux de chômage mais de se fixer des objectifs en termes de hausse du taux d'emploi (jeunes, seniors, femmes, travailleurs non qualifiés...), donner la « liberté » aux entreprises et aux salariés pour négocier des heures supplémentaires, création d'un contrat de travail unique à durée indéterminée donnant plus de souplesse aux entreprises, garantir un logement à toute personne qui travaille (*à se demander si les millions de chômeurs seront dotés de tentes sponsorisés par la marque Quechua*), configurer notre système fiscal en fonction de nos valeurs en encourageant notamment le travail, la prise de risque, la famille... Rien de nouveau non plus sous le soleil avec Sarko, « Travail, famille, patrie », on a déjà donné.

La CGT, force de propositions

Lors d'un discours où Sarkozy se disait « humaniste », il a eu un lapsus révélateur de la pensée libérale à savoir « l'homme n'est pas une marchan-

dise comme les autres ». L'esclavage en son temps, l'asservissement des travailleurs dans la misère, le taux de chômage dit naturel par certains économistes...ont été des moyens, des variables d'ajustement aux dures lois du marché. Nous pensons *a contrario* que le travail humain est une source de richesses et non un coût. Nous sommes tous travailleurs, citoyens et consommateurs, et, à ce titre, nous avons notre mot à dire quant à la société qui se dessine et de la considération que l'on nous porte. D'autant plus en cette période d'insécurité sociale où l'on est passé du concept de « nouveaux pauvres » qui désignait ceux qui avaient perdu leur emploi, à celui de « travailleurs pauvres ». A cette insécurité sociale croissante, la CGT propose la sécurité sociale professionnelle au travers d'un statut du travail salarié. La notion de sécurité sociale professionnelle initiée par la CGT se voit aujourd'hui galvaudée par les partis politiques qui en reprennent le terme sans y mettre les

mêmes intentions, et en premier lieu par le Premier Ministre qui revendique de la « flexi-sécurité ».

L'emploi stable à vie semble aujourd'hui une réalité disparue et qui demande donc de nouvelles réponses aux risques de flexibilité et de mobilité que le monde actuel réclame. A cela donc de proposer des droits attachés à la personne plutôt qu'à l'emploi et de protéger ainsi le travailleur de la précarité avec pour celui-ci des droits : droit à la formation, droit à un minimum de rétribution dans le hors travail, droit à la protection sociale, droit à la retraite.

Quant à l'emploi public, là encore nous sommes aux antipodes de ce qui se fait. L'emploi public c'est avant tout des services publics mis à l'usage de l'ensemble des citoyens (éducation, transport, santé...). Aujourd'hui les centres hospitaliers, postaux, impôts, des écoles désertent le monde rural ou certains quartiers de banlieue mettant ainsi des populations en marge de la société. Cela n'est pas accep-

table. C'est ainsi que nombre d'élus de la Creuse avaient remis leurs démissions il y a deux ans et qu'élus, associatifs, syndicats avaient défilés à Guéret et qu'un collectif continue toujours la lutte. C'est pour la défense des services publics, pour l'emploi, le pouvoir d'achat et les conditions de travail que la CGT a appelé à la grève les 8 février et 29 mars.

A ceux qui nous prendraient pour des utopistes ou de doux rêveurs, nul doute que les initiateurs des congés payés, de la Sécurité Sociale, l'instauration de la durée légale du travail...ont dus en faire ricaner d'autres, quand ce n'est pas grincer des dents...

**Alors, au sein du CMN
comme au cœur de la so-
ciété, pour défendre vos
intérêts,
Aux urnes Citoyens !**

* selon le dernier rapport du CERC

Réunion ministérielle du 14 mars 2007 sur les primes des personnels de la filière Accueil-Surveillance-Magasinage (A.S.M.)

LA CGT-CULTURE RAPPELLE SES ANALYSES ET SES REVENDICATIONS

Comme prévu de longue date, le ministère a convoqué l'ensemble des organisations syndicales pour une réunion de l'*Observatoire des rémunérations* le 3 avril prochain.

Répondant à une demande portée par la CGT-Culture depuis plusieurs années, cet Observatoire est le lieu où sont présentés aux représentants des personnels, sous forme objective et transparente :

1/ un état détaillé des montants moyens des primes servies à l'ensemble des agents titulaires de la culture par corps, grade et échelon,

2/ des tableaux comparatifs entre les différentes filières, entre directions de tutelle, services et établissements, entre secteurs géographiques, etc.

Lors de la précédente séance de l'*Observatoire des rémunérations* du 21 novembre 2005 - qui fut aussi la première du genre - l'administration n'avait pu nous fournir, faute de délais suffisants, qu'une partie (à peine la moitié) des informations demandées. Sans autres éléments nouveaux depuis cette date, **nous ne pouvons**

toujours pas, encore aujourd'hui, appréhender cette question des primes dans toute son étendue et donc, avec un regard de réelle équité. Par voie de conséquence, il est à ce stade impossible de dresser, comme le juge nécessaire la CGT-Culture, un bilan d'ensemble des disparités à corriger, **un bilan qui, surtout, n'oublie aucun secteur et aucune filière.**

Le 3 avril, ces données devraient enfin être sur la table !

Dès lors, comme l'a proposé la CGT-Culture aux autres syndicats depuis janvier dernier, nous pourrions ensemble, sur ce sujet de l'indemnitaire, réaliser une étude globale à grande échelle et élaborer une plate-forme ministérielle de revendications pour la grande majorité des personnels. Telle est notre approche des choses.

Dans l'intervalle, et afin de préparer cette prochaine réunion de l'*Observatoire des rémunérations*, **une première rencontre entre la DAG et toutes les organisations syndicales, exclusivement consacrée à**

l'examen de la situation indemnitaire des agents et adjoints de la filière ASM, a été programmée pour le 14 mars.

Evidemment, la CGT-Culture s'y rendra, porteuse d'exigences fortes qu'elle entend ici rappeler !

NOS ANALYSES ET NOS PROPOSITIONS :

En préambule, **la CGT-Culture ne partage pas l'idée que la réponse au problème des bas, voire des très bas salaires, soit de mettre au premier rang des revendications une augmentation des primes**, qui constitue par ailleurs l'élément le plus aléatoire de notre rémunération. **Les principaux facteurs de la chute vertigineuse de notre pouvoir d'achat sont bien connus :** effondrement de la valeur du point Fonction publique qui ne suit plus l'augmentation du coût de la vie ; nivellement par le bas de nos grilles indiciaires (tirant toutes vers le SMIC) ; déroulements de carrières indigents ; très médiocres possibilités d'avance-

ment et de promotion. **Là, sont les plus urgentes batailles à mener ensemble**, à l'image, entres autres, de celle que nous avons déjà engagée, et obtenue, pour le repyramidage de la filière ASM.

En outre, comme chacun le sait, compenser artificiellement de faibles traitements indiciaires par des primes sans cesse croissantes est un très mauvais calcul : bonjour les misérables retraités dont, faut-il le rappeler, le montant se détériore année après année depuis la « réforme » Raffarin de 2003 !

Un agent de catégorie C, âgé de 60 ans, qui part aujourd'hui (en 2007) à la retraite doit totaliser, pour percevoir une pension à peine supérieure au Minimum Garanti (soit environ 950 euros nets mensuels), une durée de cotisation Fonction publique au moins égale à :

- 34 ans s'il est au sommet de l'échelle 3 (ind.maj.355)

- 32,5 ans s'il est au sommet de l'échelle 4 (ind.maj.368)

- 30,5 ans s'il est au sommet de l'échelle 5 (ind.maj.392)

- 28,5 ans s'il est au sommet de l'échelle 6 (ind.maj.416)

[nouvelles échelles – mesures Jacob dites de réforme de la catégorie C]

Rappelons aussi que les personnels de cette filière, surtout lorsqu'ils sont affectés dans un musée ou un monument, sont parmi ceux, au ministère, qui perçoivent la plus forte proportion de primes dans le salaire global : entre 25 et 35 % en additionnant les indemnités de toutes origines (IAT, indemnité de sujétion spéciale, pour travail dominical, pour jour férié, sans parler des éventuels « mécénats »). Arrivés à la retraite, la chute des revenus est donc, pour ces derniers, nettement plus sévère que la moyenne. **Voilà, pourquoi il faut aussi continuer de lutter pour l'intégration d'une grande partie des primes dans nos traitements de base. C'est plus que jamais d'actualité !**

Disant tout cela, nous ne négligeons pas pour autant la question indemnitaire

S'agissant des personnels de la filière ASM, nous portons plusieurs revendications qui, combinées entre elles, conduiraient à des améliorations très sensibles et uniformes pour tous.

Revalorisation de l'IAT :

Répetons-le, la CGT-Culture n'est pas opposée à un relèvement des montants d'IAT, mais elle se garde bien de toute surenchère en la matière.

En effet, compte tenu des crédits budgétaires en personnels dont dispose notre ministère pour l'année 2007 (tels que votés par le Parlement fin 2006), une augmentation à 150 euros mensuels conduirait à ne pouvoir attribuer aucune revalorisation à tous les autres agents de la Culture. Quand bien même, nous disposerions d'un état des lieux exhaustif des primes pour tous les corps et toutes les filières, **cette perspective n'est évidemment pas envisageable un seul instant pour la CGT-Culture.**

Le ministère a-t-il d'autres marges de manœuvre ? Assurément oui, mais attention, on s'aventurerait là sur un terrain des plus dangereux ! Depuis la mise place de la LOLF, tous les crédits de personnels sont maintenant globalisés (traitements, primes, vacances,...tout est fondu dans la même masse) et il est impossible, une fois leur montant total fixé pour l'année, de les augmenter. Autrement dit, pour abonder fortement l'enveloppe indemnitaire en cours d'exercice, il n'y a d'autre solution que de détruire des postes à la hauteur des crédits qu'il faut dégager, par exemple en ne remplaçant pas, encore davantage, des départs en retraite, ou encore en ne procédant pas à des recrutements qui étaient programmés. **Qu'on ne compte pas sur la CGT-Culture, bien évidemment, pour entrer dans cette logique là !**

Aussi **dans l'immédiat**, et dans l'attente de pouvoir analyser de manière approfondie les documents et les éléments complets qui seront remis aux organisations syndicales le 3 avril, **nous demandons un relèvement du montant plancher de l'IAT, effectif au 1er janvier 2007, pour tous les agents et adjoints de la filière ASM à 100 € mensuels (il est aujourd'hui fixé à 92 €), comme en bénéficient déjà les agents du Louvre.**

En outre, nous demandons l'ouverture de négociations pour une augmentation plus substantielle avant l'été, au moment de la préparation du budget 2008 afin que cette mesure soit finan-

cée et qu'elle ne vienne donc pas pénaliser les autres filières.

Tous les agents de la filière sur un même pied d'égalité :

Pour la CGT-Culture, cette revalorisation uniforme du montant plancher de l'IAT alignée sur le Louvre s'inscrit dans une logique d'ensemble qui trouve sa traduction dans notre seconde revendication : **les taux d'IAT versés par corps et par grade doivent être, sur le papier comme dans les faits, les mêmes en tous points du territoire, dans toutes les directions de rattachement, quel que soit le service ou l'établissement où l'on est affecté.**

Ceci implique de connaître précisément les montants servis dans les différentes structures du ministère. Nous entendons bien y contraindre l'administration, même si celle-ci est tentée de manifester çà et là quelques résistances.

Halte à la modulation :

L'augmentation continue du volume de l'IAT fournit évidemment à l'administration de nouvelles et grandes marges de manœuvre pour asseoir et développer sa politique d'individualisation des salaires et de rémunération au mérite. Par le jeu des modulations individuelles qu'ils ont la faculté d'opérer chaque année sur les montants d'IAT et sur le reliquat de fin d'année, les responsables de services et d'établissements peuvent, en effet, très rapidement parvenir, suivant leur bon vouloir, à créer des écarts de salaires considérables entre fonctionnaires positionnés à un même niveau dans la grille indiciaire.

Sur ce sujet, les autorités ministérielles et la DAG ont jusque là pris soin d'escamoter toute confrontation avec les organisations syndicales, alors que la CGT-Culture, pourtant, l'a maintes fois exigée. Mais, nous n'en démordons pas : **la modulation des primes, comme le règne de l'arbitraire, doivent immédiatement cesser !**

Revalorisation de la prime de sujétion spéciale :

Instituée à la fin des années 60, **cette indemnité spécifique est précisément celle qui reconnaît la pénibilité du travail posté dans**

les fonctions de l'accueil, de la surveillance et du magasinage.

Depuis 1999, celle-ci n'a connu strictement aucune revalorisation alors que, durant les années précédentes, elle était régulièrement augmentée tous les 2 ou 3 ans.

Plutôt que de focaliser sur l'IAT, la CGT-Culture exige donc **une forte augmentation de la prime de sujétion, seule prime forfaitaire attachée au statut des agents,**

et donc non modulable. Nous demandons un relèvement équivalent à celui opéré en 1999, c'est à dire de 50 %, ce qui produit un gain de :

- 269 € par an (22 € par mois) pour un agent technique,
- 298 € par an (25 € par mois) pour un adjoint technique,
- 351 € par an (29 € par mois) pour un technicien des services culturels.

Dans le relevé de conclusions de fin de grève du mouvement pour le repyramidage de la filière ASM de juin 2005, **le ministère avait accepté de prendre en compte la revalorisation de l'indemnité de sujétion comme un élément de sa politique indemnitaire, mais sans passer aux actes par la suite. Cela reste donc un sérieux point d'appui. La CGT-Culture saura le rappeler fermement à ses interlocuteurs.**

Compte rendu du CTP du CMN du 22 février 2007.

Approbation du procès verbal des CTP des 17 novembre 2006 et 6 décembre 2006 à l'unanimité

Suites données au dernier CTP :

Arrêté du Conseil d'administration

Remise en dotation de monuments historiques au CMN

Sont remis en dotation au CMN les monuments suivants : La colonne de juillet, l'oppidum d'Entremont, le domaine de Saint Germain en Laye

Transferts de monuments nationaux aux collectivités

La surprise vient d'une demande de remise en dotation de la **Maison du Maréchal Foch** par la ville de Tarbes, alors que le délai est dépassé. Nous espérons bien que le Ministre de la Culture ne donnera pas suite à cette demande tardive. Mais bon, comme la politique gouvernementale est le désengagement de l'Etat, il y a peu de chance que cela arrive.

Point sur la situation de plusieurs monuments

Château de Ferney-Voltaire

La Cgt s'inquiète sur l'état de stagnation, voire de désintérêt ou d'abandon, dans lequel est laissé le château et ses personnels. Les agents du château menacent de déposer un préavis de grève à l'ouverture du château en début de haute saison. Le CMN répond que les projets sont bloqués du fait d'une situation locale complexe (désaccord entre les différents partenaires locaux et nationaux), que le

projet très ambitieux au départ n'a aucun budget et qu'il est impossible pour l'instant de le débloquent. Statu quo donc, mais les différents partenaires devraient ne pas oublier qu'il y a des agents qui sont pris entre deux feux et que cette situation est propice à un climat délétère.

Par ailleurs, le cas de Ferney n'est pas isolé, dans de nombreux monuments dont le sort n'est pas fixé (décentralisation, modification de statut du monument...), les agents et les monuments sont laissés à l'abandon sans aucune information ni du CMN ni des collectivités, même les livraisons de documents d'accueil sont coupés...

Ce à quoi le CMN répond qu'il n'y a pas de projet immédiat mais que ça avance et qu'il a bon espoir que les projets soient bouclés dans l'année (sauf Ferney qui est plus complexe). Cela voudrait il dire que les agents des monuments concernés risquent de se retrouver dans cette situation pendant une année entière, cela n'est pas acceptable ! Il faut que le CMN rétablisse une situation de travail normale avec ces monuments et informe au fur et à mesure les agents de l'avancement des projets, c'est ce que la CGT s'évertuera à faire comprendre au CMN, en attendant les agents peuvent compter sur notre soutien et notre écoute.

Abbaye de Fontevraud

La région souhaite l'évolution du statut de GIPC à un EPCC encore un monument que l'on voit s'éloigner en somme.

Conventions de transferts de monuments nationaux

Chapelle des Carmélites à Toulouse.

Tout ce que nous pouvons savoir à cette heure c'est que les horaires du monument seront calqués sur ceux des musées de la ville sans plus de précision puisque les dits horaires ne nous ont pas été communiqués.

Par ailleurs, nous avons interpellé le CMN sur l'absence de prise de contact entre les agents et la ville.

En réponse le CMN nous annonce qu'il organisera une réunion sous 4 à 6 semaines entre les agents et la DRAC et que les représentants de la ville y seront conviés, en espérant que ces personnes veuillent bien se donner la peine, d'autant plus que la Chapelle des Carmélites est à deux pas de la mairie !

Vote :

**Pour : Administration/CFDT
Contre : CGT**

Fontaines salées.

Nous avons dénoncé la faiblesse du dossier présenté, ce que le CMN a reconnu, il demandera à ce qu'un descriptif plus détaillé soit apporté pour le CTPM qui examinera le dossier.

Vote :

**Pour : Administration/CFDT
Contre : CGT**

Notre Dame en Vaux :

Toujours la même situation que nous dénonçons, à savoir pas ou très peu de concertation avec les agents, le CMN prend la même décision que pour la Chapelle des Carmélites, une réunion sera organisée dans les semaines qui viennent.

Vote :

**Pour : Administration/CFDT
Contre : CGT**

Explication de vote de la CGT :

Bien que nous ne soyons pas opposés à l'arrivée de nouveaux monuments,

nous considérons comme indignes les positions du CMN tant sur sa politique culturelle (ce que certaines collectivités territoriales ont par ailleurs vertement dénoncé) que vis à vis des personnels et des conditions dans lesquelles s'effectuent ces transferts dans un sens ou dans l'autre. Aucune garantie budgétaire, ni en personnel, ni de garantie d'accès d'ouverture au public.

Organisation des services.

Constitution de l'équipe de projet maîtrise d'ouvrage dans le but d'intégrer petit à petit les missions de maîtrise d'ouvrage pendant la période dite « transitoire ». En cohérence avec nos positions précédentes – à savoir notre opposition à l'intégration de ces nouvelles missions, et en soulignant le fait que le périmètre d'intervention de la maîtrise d'ouvrage du CMN n'est toujours pas défini (et n'est toujours pas prêt de l'être), nous votons contre cette décision.

Vote :

**Pour : Administration/CFDT
Contre : CGT**

Horaires d'ouverture du Château Montal :

Il ne s'agit pas ici de modifier de nouveaux horaires mais de régulariser une situation existant antérieurement, étant donné la faible fréquentation le fait que le monument ouvre toute l'année, les horaires sont raisonnables. Il faut savoir que ce monument vient d'être remis en dotation au CMN et que son exploitation privée était déplorable. Il s'agit donc ici de monter un projet de qualité, pour l'instant les moyens en personnels semblent assurés mais il n'y a pas de comptoir de vente, pas de local pour la billetterie, pas d'équipement et pas de vacations pour la basse saison. Pour l'instant le CMN bénéficie de notre part du bénéfice du doute mais nous saurons être vigilants quant à l'avancée des aménagements et des locaux pour les personnels.

Vote : Pour à l'unanimité.

Questions diverses CGT:

Affaire des logements de Saint-Cloud :

Nous vous en parlions dans les brèves du dernier Monuments Infos. Suite

à notre interpellation le CMN avoue avoir peu de marge de manœuvre mais qu'il s'apprête à prendre des initiatives pour tenter de faire en sorte que la rétroactivité soit plus limitée. Par ailleurs une réunion sur ce sujet avec la DAG le CMN et les organisations syndicales est prévue pour le 23 mars. Nous restons vigilants et mobilisés avec les agents et l'intersyndicale CGT-FSU-FO-UNSA du domaine de Saint-Cloud pour réduire au maximum la somme qui leur est demandée.

Dotation habillement 2003 à Chambord :

Il faut rappeler ici que Chambord n'est plus dans le giron du CMN étant devenu EPIC depuis, cependant, les agents demandent légitimement à ce que leurs droits à dotation qu'il n'ont pas touchés en 2003 et qui ont finalement été donnés avec la dotation 2006 à tous les agents du CMN, leur soit quand même attribués. Le CMN se dédouane en nous disant qu'en même temps que le Château et les personnels ont été transférés les droits et obligations de l'employeur envers les salariés l'ont été également et que donc le CMN s'en lave

les mains.

Des luttes en perspective, donc, pour les agents de Chambord et la preuve que contrairement à ce qu'on nous répète, les transferts ne se font pas forcément sans casser les droits des salariés. A bon entendeur...

Postes informatiques sur les sites :

Nous demandons à ce que les postes informatiques ainsi que l'accès intranet installés pour les agents soient réellement dans des locaux accessibles à tous, car dans certains monuments comme Angers ou Azay le Rideau les agents se sont plaints des difficultés d'accès aux postes informatiques. Le Président nous demande, si nous rencontrons des difficultés ponctuelles de nous faire remonter l'information, donc, si de votre côté vous sentez une certaine réticence de votre hiérarchie à vous de nous faire remonter l'info.

Par ailleurs, suite à nos demandes le CMN va se pencher sur les possibilités d'accès à Internet sur les ordinateurs mis à disposition des agents.

Kézako le chèque-transpo'???

Le décret 2006-1663 du 22 décembre 2006 institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels de l'Etat et des établissements publics administratifs travaillant hors Ile-de-France.

Sont notamment bénéficiaires de cette mesure :

- les fonctionnaires de l'Etat recrutés sur le fondement de la loi n°84-16 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et les agents non titulaires de l'Etat ;
- les agents recrutés sur le fondement d'un contrat de droit privé principalement les contrats aidés s'inscrivant dans des dispositifs d'insertion ou de formation professionnelle.

La condition exigée de la part des bénéficiaires est qu'ils achètent un titre de transport et qu'ils l'utilisent pour leur transport «domicile-travail».

Sont exclus les agents qui utilisent un véhicule personnel pour se rendre à leur travail et les agents qui n'engagent aucun frais de transport. Egalement les agents percevant déjà des indemnités représentatives de frais pour ses déplacements entre leurs résidences habituelles et leurs lieux de travail, bénéficiant d'un logement de fonction, d'un véhicule de service ou de transport collectif gratuit...

Pour les agents à temps partiel, deux cas sont prévus :

- travaillant à 50% et plus : ils perçoivent la totalité de la prise en charge ;
- travaillant moins de 50% : ils perçoivent 50% de la prise en charge.

La durée du temps de travail s'appréciant annuellement.

Le bénéfice des congés pris pendant une durée supérieure à un mois peut entraîner la suspension de la prise en charge partielle au prorata des jours non travaillés.

Vos élus CGT

Suite aux différentes élections (conseil d'administration, référendum), les différentes délégations CGT dans les différentes instances se voient renouvelées. Nous vous présentons dans ce numéro une présentation de vos «nouveaux» élus. De nouvelles élections sont en cours, nous vous appelons bien sûr à continuer de voter

Conseil d'administration

Titulaires	Suppléants
Sophie Méreau	Rachel Lalande
Monique Chemin	Monique Gontier

Comité technique paritaire

Titulaires		Suppléants	
Sophie Méreau	Domaine de Saint Cloud	Véronique Robert	Abbaye de Cluny
Jean-Elie Strappini	Tours de Notre-Dame	Sonia Acurio	Domaine de Saint Cloud
Monique Chemin	Château d'Azay le Rideau	Colette Joyeux	Abbaye de Charroux
Amancio Requena	Carcassonne	Monique Gontier	Panthéon
Eléonore Allouche	Hôtel de Lunas	Colette Leborgne	Château de Champs sur Marne
Anne Levassort	Fort Saint André	David Desportes	Château d'Angers
Chantal Blé-Croa	Hôtel de Sade	Annie Coutantic	Basilique Saint Denis

CHS central

Titulaires		Suppléants	
Sophie Méreau	Domaine de Saint Cloud	Sonia Acurio	Domaine de Saint Cloud
Véronique Robert	Abbaye de Cluny	Monique Chemin	Château d'Azay le Rideau
Eléonore Allouche	Hôtel de Lunas	Roger Ricciutti	Carcassonne
Colette Joyeux	Abbaye de Charroux	Pierre Thomas	Tours de la Rochelle
Jean-Elie Strappini	Tours de Notre-Dame	Anne Levassort	Fort Saint André

CHS Paris-Emmerainville

Titulaires		Suppléants	
Jean-Elie Strappini	Tours de Notre-Dame	Sandra Decoursière	Domaine du Palais Royal
Chantal Perherin	Sainte Chapelle	Fabrice Vincent	Sainte Chapelle
Denis Aland	Panthéon	Antoine Floris	Conciergerie
Elisabeth Mayeur	Tours de Notre-Dame		

CHS Nord-Ouest-Ile-de-France

Titulaires		Suppléants	
Yves Poudevigne	Domaine de Saint Cloud	Denis Berry	Château de Champs sur Marne
Annie Le Roch	Carnac	Françoise Marrec	Château de Vincennes
Eric Desboudard	Château d'Angers	Sonia Acurio	Domaine de Saint Cloud
Isabelle Daelman	Château de Pierrefonds	Thomas Pucci	Basilique Saint Denis

CHS Centre Est

Titulaires		Suppléants	
Monique Chemin	Château d'Azay le Rideau	Jean-Luc Guyot	Cathédrale de Bourges
Véronique Robert	Abbaye de Cluny	Christine Biaud	Maison Georges Sand
Gilles Barniers	Château de Bouges		
Anne Laloe	Château d'Azay le Rideau		

CHS Sud Est

Titulaires		Suppléants	
Eléonore Allouche	Hôtel de Lunas	Christophe Buscail	Carcassonne
Laurence Arias	Château d'If	Françoise Franon	Monastère de Brou
Anne Levassort	Fort Saint André	Chantal Blé-Croa	Hôtel de Sade
Roger Ricciutti	Carcassonne	Sophie Grolet	Château d'Aulteribe

CHS Sud Ouest

Titulaires		Suppléants	
Colette Joyeux	Abbaye de Charroux	Eric Ravet	Abbaye de Beaulieu en Rouergue
Patrick Stephan	Château de Cadillac	Anne-Marie Point	Château d'Oiron
Pierre Thomas	Tours de la Rochelle	Marie-Hélène Urizzi	Font de Gaume
Josiane Padère	Font de Gaume	Laetitia Lalière	Château Montal

Calendrier des CHS

CHS Sud Ouest	Jeudi 19 avril
CHS Paris-Emmerainville	Jeudi 10 mai
CHS Centre et Est	Jeudi 14 juin
CHS Central	Jeudi 28 juin
CHS Sud-Est	Jeudi 27 septembre
CHS Nord-Ouest-Ile-de-France	Jeudi 18 octobre
CHS Sud-Ouest	Jeudi 8 novembre
CHS Paris-Emmerainville	Jeudi 29 novembre
CHS Centre et Est	Jeudi 13 décembre

Calendrier des commissions de secours

Dates	Intervenant
Jeudi 29 mars 2007	Monique Gontier 01 40 15 51 70
Jeudi 26 avril 2007	
Jeudi 31 mai 2007	
Jeudi 28 juin 2007	
Jeudi 26 juillet 2007	
Jeudi 30 août 2007	
Jeudi 27 septembre 2007	
Jeudi 25 octobre 2007	
Jeudi 29 novembre 2007	
Jeudi 27 décembre 2007	

Elus en CAP et CCP

Nous vous donnerons dans le prochain numéro du Monuments Infos la liste des élus en CAP pour les filières accueil, surveillance et magasinage, technique, métiers d'arts et pour les CCP des contractuels du CMN, qui sont pour la plupart en cours de renouvellement et auxquelles nous vous encourageons vivement à voter.

C'est une élection d'importance car elle désignera les élus qui siégeront pour défendre vos carrières, votre avancement, vos mutations et vous défendre en cas de contestation de notation ou de procédure disciplinaire. Vous recevrez bientôt les différentes professions de foi des listes qui se présenteront .

Encore une fois: N'oubliez pas de Voter pour vos représentants CGT!!!

Formation syndicale 1er semestre 2007

Programmation «printemps 2007»

Accueil des syndiqué(e)s lundi 21 et mardi 22 mai et mardi 29 et mercredi 30 mai
Représentants Cgt en Chs jeudi 24 mai
Elu(e)s en Cap jeudi 31 mai et vendredi 1er juin
Représentants Cgt en Ctp mercredi 23 mai

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant. Nous remarquons une augmentation du nombre de nos syndiqués aussi nous attirons votre attention sur la nécessité d'inscrire le plus tôt possible les nouveaux syndiqués au stage «Accueil».

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :
Christophe Benoit par telephone 06 07 68 96 66 ou par mail à christophe.benoit@inrap.fr

INSCRIPTION AUX STAGES SYNDICAUX

Je, soussigné(e), Nom, Prénom
affecté(e) à (direction, établissement, service.....)
.....
adresse personnelle.....
Localité.....
Téléphone personnel
Administratif
Portable
Adresse électronique.....
Télécopie.....

Souhaite participer aux stages :

- Accueil des syndiqué(e)s lundi 21 et mardi 22 mai (1)
- Accueil des syndiqué(e)s mardi 29 mai et mercredi 30 mai (1)
- Représentants Cgt en Chs mercredi 24 mai (1)
- Elu(e)s en Cap jeudi 31 mai et vendredi 1er juin (1)(2)
- Représentants Cgt en Ctp mercredi 23 mai (1)

HEBERGEMENT

- Je souhaite être hébergé(e) à l'hôtel par la CGT-Culture (1)
- je ne souhaite pas être hébergé(e) (1)

(1) merci de bien vouloir cocher les cases correspondant à vos choix.

(2) réservé aux titulaires de l'Etat

A _____, le _____ 2006.

(signature)

A renvoyer ou à faxer à

Cgt-Culture - 12, rue de Louvois 75002 PARIS -Tel : 01 40 15 51 70/71- Fax : 01 40 15 51 77

La CGT commence le CHS par un préambule concernant un agent du monastère de brou qui avait été proposé ACMO par son administrateur, mais la direction du CMN a refusé de le nommer. La direction fait remarquer que ce n'est ni le lieu ni l'endroit pour parler de ce problème. Si la CGT considère qu'il n'est pas de ses compétences de nommer les ACMO, elle tient néanmoins à rappeler que ce monument souffre depuis de nombreuses années de l'absence d'un ACMO, et de la nécessité de leur rôle, et qu'on leur donne les moyens d'agir. Il est déplorable que la direction s'oppose à la nomination d'un ACMO tant pour l'agent qui souhaite s'investir que pour le monument.

Rapportsur l'évolution des risques professionnels en 2006 et 2007 :

Carcassonne: renforcement du plancher de la salle Viollet Leduc ainsi que la terrasse au-dessus. **Brou :** le plancher est terminé La CGT demande pourquoi la 2^{ème} tranche des travaux du local de jour n'est pas prévu ? La direction répond que les travaux sont programmés pour 2007 mais il n'y a pas de date précise avec priorité pour les sanitaires.

L'administrateur d'**Entremont** nous signale qu'il n'est plus nécessaire de faire des travaux à Entremont pour l'agent handicapé qui est en arrêt de longue maladie et qui risque de ne pas revenir.

L'administrateur du **Thoronet** nous explique que l'ABF ne tient pas à intervenir sur ce qui n'est pas le monument lui-même, et nous informe également qu'il n'y a pas d'eau sur le parking.

La CGT demande ce qu'il en est du comptoir d'accueil de la cathédrale de **Fréjus** et de son ergonomie ? Pour la direction ces travaux auront bien lieu mais ne peut donner de date.

Animation du réseau des ACMO

Intervention orale de la direction sur l'animation du réseau ACMO qui souhaite un retour d'information sur les ACMO et/ou sur les monuments sans ACMO – aujourd'hui 98% des ACMO seront présents pour la réunion du 2 mars dont le thème sera les accidents de service.

Notes de services (qui ont déjà été présentées en CHS Central)

L'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux doit amener à réfléchir sur la manière de fumer à l'extérieur par rapport au public et aux collègues de travail, mettre des cendriers à disposition mais penser également aux risques d'incendie l'été surtout dans certaines régions. L'affichage réglementaire doit se faire à l'entrée et sortie du site et/ou du monument et il appartient aux ACMO et aux administrateurs de faire appliquer cette interdiction entre autre avec le nouveau pictogramme. La CGT rappelle qu'au-delà des sanction pénales dont fait part la direction, il est nécessaire de faire de la prévention et de l'accompagnement soit par les administrateurs soit par les médecins du travail tant pour les problèmes d'alcoolisme que de tabagisme. L'ACMO du fort de Salses est à la disposition des agents pour leur faire part des coordonnées d'une association qui pourrait être utile dans l'accompagnement de ces interdictions.

Registres à la disposition des agents dans les monuments :

La direction rappelle la signification de chaque registre, entre autre le «**registre d'hygiène et de sécurité**» dans lequel il est prévu de noter les contrôles et vérifications obligatoires (installations électriques, ascenseurs et appareils de levage, dispositif de lutte contre l'incendie ou en matière d'aération) ainsi que les dates de passages des organismes agréés ou des personnes qualifiées et les résultats de ceux ci , le rapport complet et les attestations y étant ensuite annexés. Les **fiches d'entreprises** créées pour les différents risques que les agents peuvent avoir dans le cadre d'intervention d'entreprise extérieur (chantier). Ils sont notamment nécessaires à la médecine du travail. **Une mise en commun d'expérience** via intranet est mise en place par le CMN pour faire remonter les expériences positives ou négatives vécues en matière d'hygiène et de sécurité. **La direction rappelle que tous les registres doivent être mis à disposition de l'ensemble des agents, 7 jours sur 7.**

Glanum

A ce jour aucune solution n'a été trouvée pour arrêter les fuites d'eau sur le site qui sont liées au réseau d'eau malgré les demandes faites auprès des DRAC, ABF et certains élus locaux. La direction demande si l'intervention d'un bureau d'étude ou du CMN ne serait pas nécessaire ? L'administrateur nous fait part des problèmes d'énergie thermique du bâtiment d'accueil de ce site et pense qu'un apport de terre végétal au-dessus du bâtiment serait la solution. Le portail d'entrée du personnel sera installé en avril 2007. Le chantier concernant le forum sur le site archéologique sera terminé en janvier 2008 et la signalétique sera posée fin juin /début juillet. Le remplacement du siège ergonomique du comptoir de vente a été fait.

Château de Tarascon

La billetterie a été améliorée. Actuellement ce monument est dans l'attente d'une décision de décentralisation et nous attendons pour le reste des travaux.

Formation 1^{er} secours aura lieu en mars :

- 1^{ère} session à Arles
- 2^{ème} session à Aubagne

L'Hôtel de Sade

Les travaux de l'hôtel de Sade sont programmés pour 2007 et pour cela, le déménagement des collections devra se faire. Les peintures du mur mitoyen des bureaux de l'administrateur et de son secrétariat ont été faites.

Fort de Salses

L'administrateur nous informe qu'il est prévu 135m2 de locaux pour les agents et qu'il y aura doublement de la surface du comptoir de vente en 2008. La direction estime qu'il faut voir ce qu'il y a à faire entre urgence et priorité. Par contre les ponts sont bel et bien renforcés , dont plus de problème concernant cette priorité.

Saorge

L'ACMO nous informe que les stores seront posés avant l'été. La CGT fait remarquer que depuis 2003, des choses simples ne sont pas faites, cette situation n'est pas normale, qu'en est il de l'urgence ? La direction confirme, il faut faire des efforts et prendre contact avec l'administrateur pour lui en faire la remarque et contacter la DAF

pour vérifier ce qu'il y a de prévu pour le petit équipement du pôle PACA.

Brou

Le chauffage est insuffisant (3 radiateurs actuellement). En décembre visite du service informatique pour l'installation de la billetterie mise en service. Le 19 février dernier, l'écran informatique a été placé à gauche et les tickets sortent à droite (problème de dos à prévoir). L'administrateur demande au CHS d'appuyer sa demande pour remédier à cette installation. La direction va aviser mais précise qu'on aurait pu anticiper et dorénavant il faudrait y veiller et faire des efforts dans ce sens. La CGT regrette que cela se passe souvent comme cela. La direction confirme qu'une attention toute particulière sera portée sur brou. Il y a également dans ce monument un problème d'alarme qui se déclenche souvent et sans raison. La direction répond qu'une étude va être mise en place pour son déplacement.

Montdauphin

L'ACMO nous fait part des travaux prévus dans ce monument, la réfection de l'alarme de l'Arsenal est prévue pour 2007 et suite à la question de la CGT concernant le carrelage des sanitaires, rien n'a été fait à ce jour. La direction répond que ces travaux seront programmés.

Le Puy en Velay

Suite à la visite du CHS, ce qui a été prévu est en cours de réalisation.

Fort Saint André

Le local de jour est terminé et la commission de sécurité a donné son accord. Il y a des problèmes de raccordement de réseau pour l'écoulement des eaux usées. La CGT demande que la porte de la Tour du Levant, qui est très lourde, ne soit pas dans le nouveau circuit de visite.

Montmajour

La CGT demande ce qu'il en est de la pose des deux rampes d'accès déjà prévues au CHS précédent, l'administrateur répond que cela n'a pas été possible car il n'a pu être acheté sur le crédit de fonctionnement mais cet achat reste prévu pour 2007.

Château d'If

La CGT fait remarquer que suite à une récente visite sur ce site, il ressort qu'il y a un manque de concerta-

tion avec le personnel par rapport aux entreprises installées sur l'île. L'administrateur estime qu'il ne faut pas poser davantage de contraintes aux ouvriers de l'entreprise en leur demandant de consigner leurs travaux par écrit surtout lorsqu'ils sont obligés de rester sur le site lorsqu'il y a des intempéries, il arrive qu'ils y restent plusieurs nuits. La CGT répond que cela concerne aussi l'information qui doit être communiquée aux agents avant et que les agents ne doivent plus être mis devant le fait accompli. Les agents ont émis le souhait d'un CHS spécial pour leur monument. Il a été acté que l'administrateur se rendra plus souvent sur le site. L'ACMO a démissionné de sa fonction, un autre ACMO devrait être nommé.

Aulteribe

L'ACMO fait la lecture sur l'avancée des travaux d'entretien du monument et fait remarquer que tout est inchangé. L'inscription sur le registre d'hygiène et de sécurité concerne le plâtre qui se décroche du plafond sur le circuit de visite. La direction estime que cette information ne concerne pas le CHS : éternelle ritournelle quand on ne veut pas répondre. La CGT demande si la formation d'un secouriste a été faite, car cela a déjà été demandée par S. LAGACHE. L'ACMO répond que cela n'a pas été fait mais cela reste prévu.

La Turbie

Aucun représentant de ce monument au CHS. La CGT suite à une visite dans ce monument et à la demande de l'agent concerné, demande que des travaux aux fenêtres du logement de fonction soient faits. La CGT raconte les faits dont elle a été témoin sur place et qui concernent des problèmes relationnels importants entre deux agents et souhaiterait la visite du CHS, la direction répond que cela n'est pas forcément nécessaire mais envisage de régler ce problème autrement.

Frejus

L'ACMO nous informe de ce qu'il y a d'inscrit sur le registre, problème d'ergonomie de la billetterie, demande de formation 1^{er} secours et «gestes et postures» prévue en 2007. A la question s'il est prévu de changer le mobilier du comptoir de vente ou de l'adapter ? L'administration répond qu'il y aura une modification et une

adaptation du mobilier.

Carcassonne

L'administrateur nous informe après lecture de la fiche technique du monument que la 2^{ème} tranche des travaux de la salle de jour sont programmés pour 2007 et que le revêtement du château comtal est fait. La CGT fait connaître sa satisfaction des résultats, enfin au bout de tant d'année mais il ne faut pas oublier le besoin urgent de talkies-walkies, prévus pour 2007. L'ACMO nous lit les informations du registre où il est fait état du logement de fonction très dégradé. La direction précise que ce n'est le sujet du CHS mais note pour faire remonter l'information.

Le Thoronet

Le miroir du parking n'est toujours pas posé, il est difficile de sortir du parking et de voir car il se situe dans un virage. Le parafoudre n'est pas installé. Pour la sortie du parking, l'administrateur va demander au SDAP si cela est possible. La direction insiste pour qu'une solution soit trouvée rapidement en contactant la DRAC qui pour le moment gère toujours les fonds. La CGT fait remarquer également que depuis 15 ans la porte d'entrée du site fait du bruit et que c'est un problème. La direction répond que c'est noté elle sera changée.

Silvacane

Fin 2006 les peintures du local de jour et son réaménagement ont été faits. Pas d'ACMO. La CGT a constaté sur place qu'il y a un trou très dangereux près du tombeau et lorsqu'il pleut une grosse flaque d'eau se forme devant la porte d'entrée de l'accueil et les agents se plaignent de manquer de fournitures. L'administrateur répond que des solutions seront trouvées.

Aigues Mortes

Il y a également dans ce monument après une visite sur place, un manque de concertation et de communication et aussi de fourniture. On nous demande de dire aux agents s'il y a un problème de se rapprocher de leur administrateur.

CHS Nord-Ouest et Ile-de-France du 15 mars 2007

Notes de services transmises aux administrateurs

Celles-ci concernent les conditions d'application de l'**interdiction de fumer** dans les lieux à usage collectif, les **différents registres** en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, la **fiche d'entreprise**, la **mise en commun d'expérience via l'intranet** et l'**organisation du stockage**.

Ces notes de service ayant été déjà examinées lors de CHS précédents, nous vous renvoyons pour plus de détails notamment sur le compte-rendu du CHS central publié dans le dernier Monuments Infos.

Angers

Loin des tumultes de ces derniers mois qu'à traverser le château, le médecin du travail a néanmoins souligné l'importance du suivi des personnes qui ont été fortement touchées par la souffrance au travail. Sur 25 visites annuelles, même pas 5 relevaient de visites annuelles ou d'embauche. Non seulement, nous relayons cette demande qui nous semble indispensable, on ne sort en effet pas totalement indemne du jour au lendemain de ce genre d'expérience même lorsque l'administration a pris quelques mesures, mais nous pensons qu'il serait indispensable que les différents médecins du travail ou de prévention partagent les différentes expériences en la matière. En effet, sur ce seul CHS, plusieurs vécus différents avec différentes réponses ont vu le jour (Saint-Cloud, Angers, Carnac, Clémenceau). De problèmes d'organisation en problèmes hiérarchiques ou relationnels, de changements d'équipes d'encadrement en cellule d'écoute, il serait nécessaire de faire un bilan.

Un travail titanesque de rangement a commencé pour deux agents d'entretien. Il est recommandé une certaine organisation, des moyens de protection et de ne pas vouloir aller trop vite au risque de tendinite ou d'accident du travail.

Des mesures devraient être prises sur les problèmes d'éclairage du comptoir de vente ainsi qu'au PC de sécurité avec des ouvertures plus grandes et un éclairage des fouilles archéologiques. Nous avons également demandé

que le chef jardinier bénéficie d'un meilleur mobilier.

Si des améliorations restent toujours à être apportées, soulignons néanmoins que des mesures ont été prises en matière de souffrance au travail, qu'une visite CHS a eu lieu le 18 décembre, que le monument connaît une réorganisation générale et qu'un nouvel administrateur et un nouvel ACMO ont été nommés...bref, on repart sur des bases toutes neuves.

Barnenez

Nous prenons au mot et à la lettre l'administrateur qui annonce en préambule que 2007 doit être l'année de Barnenez. Une visite CHS s'est déroulée il y a un an et aucune recommandation pour ainsi dire n'a été suivie. Comme souvent, des demandes aussi simples qu'acquiescer un tapis de sol pour une chaise du comptoir, une lampe d'appoint plus performante, un recyclage régulier de formation secouriste...n'ont pas été suivies.

L'administrateur faisant dans son discours de Banenez une priorité, nous verrons très certainement lors du prochain CHS les améliorations apportées. Rendez-vous est donc pris.

Carnac

Des améliorations en matière relationnelle et des conditions de travail sont à noter. Aucune nomination d'un nouvel ACMO n'a été faite malgré plusieurs candidatures. Nous avons interpellé l'administrateur afin que des réponses soient apportées. Le remplacement des stores des classes du patrimoine est programmé.

Locmariaquer

Le remplacement de la porte d'accès du site et la mise aux normes du tableau électrique sont programmés. Une étude est en cours concernant l'extension du bâtiment d'accueil pour la création d'une salle de jour, de sanitaires, de douche pour le personnel.

Mont Saint-Michel

L'administrateur a déclaré que

l'urgence était le remplacement du monte-charge au Saut-Gauthier. La consultation a été faite, il faut désormais la mise à dispositions des crédits. Quant aux plans d'évacuation à établir et à afficher, ils sont en attente de validation.

Wimille

Concernant les problèmes d'humidité, le mal est fait, il faut désormais attendre que ça sèche et remplacer le mobilier. La commission de sécurité a émis un avis défavorable.

Amiens

L'installation du TPV montre une mauvaise installation des postes de caisse, une réunion devrait dans les jours qui suivent aborder le sujet. Nous avons demandé un meilleur matériel de travail pour les agents contrôlant les droits d'entrée.

Carrouges

La mise en place d'un éclairage dans l'escalier à vis a été fait. Quant aux recommandations du docteur Nakache, médecin de travail, en date du 25 mars 2003, elles restent toutes inchangées..

Poissy – Villa Savoye

Avec l'installation TPV des problèmes d'ergonomie risquent de surgir et la formation d'avril entraînerait des problèmes de sous-effectif. Rappel qu'en cas de sous-effectif, le monument doit être fermé en application des règlements signés par le président du CMN et le préfet.

Maisons-Laffitte

Il y a parfois des recommandations simples et élémentaires de sécurité, et, tout à coup, sans que personne ne s'y attende, non seulement ça fait débat mais en plus pas sur un ton des plus amical. Il en va ainsi de l'examen de la fiche relative à l'hygiène et à la sécurité où l'une de ces recommandations est de déverrouiller les sorties de secours afin qu'en cas d'incendie par exemple, l'évacuation puisse se faire. Et là - patatra ! - l'administratrice ne l'entend pas

de cette oreille. Alors, l'inspecteur hygiène et sécurité de rappeler qu'une vie humaine vaut davantage qu'une œuvre d'art (là encore difficile de penser le contraire) et que nombre de faits divers, notamment des boîtes de nuit, ont démontré que des vies humaines n'auraient pas périés dans les flammes si les portes de secours n'avaient pas été bloquées. Là encore on ne peut qu'être d'accord...Et bien non ! L'administratrice non seulement ne supporte une comparaison de « son château » (mais c'est peut-être là que le bât blesse) mais surtout de faire marquer au procès-verbal de ce CHS que le problème vient de la politique du CMN : développer à fond les manettes le développement domanial sans effectif pour assurer la sécurité. Et là, c'est à nous, d'en arriver au même constat ! Ce sous-effectif que nous n'arrêtons de dénoncer, le voilà au cœur d'instance où il n'a pas sa place...sauf qu'il en est tellement criant que c'est le b-a-ba des missions et des responsabilités de l'établissement qui ne sont plus assurées !

Voici un monument dont le rapport d'analyse fait apparaître un résultat possibilité de plomb avec accessibilité. La mise en conformité électrique, courant faible/courant fort a commencé le 26 février.

Saint-Cloud

Gros problème de nettoyage des sanitaires en l'absence de l'agent d'entretien. Et, oh solution miracle, on pense à externaliser le nettoyage des sanitaires de ce travail « dégradant ». C'est tellement mieux de faire faire cela par des gens qu'on ne connaît pas et qui se font le plus souvent exploiter par un autre employeur (emplois précaires et sous-payés, droits du salariés bafoués...). En attendant, c'est un poste de contractuel d'entretien qui aura disparu du domaine depuis quelques années et que l'on passe son temps à batailler avec les sous-traitants car il y a toujours quelque chose qui ne va pas.

La création d'un escalier et d'un éclairage à la porte du guet est programmée pour un montant de 2.800 euros.

L'achèvement des guérites est prévu deuxième quinzaine d'avril, on attend d'inaugurer l'événement au champagne...Mais reste le problème d'éclairage extérieur des guérites.

L'éclairage fait partie de mesures de sécurité que nous avons vivement demandé, s'il n'est pas assuré, les agents n'auront qu'à travailler le temps où il fait jour.

Deux études programmées : la modernisation des liaisons radio sur le domaine et la rénovation du poste de sécurité.

Champs-sur-Marne

Gros problèmes d'effectifs au niveau des jardins, la politique ministérielle en la matière est peut-être après les jardins français, anglais...de développer des jungles amazoniennes. Cela se coordonnerait probablement avec nos châteaux qui s'effondrent ! Un rapport du médecin de travail qui date de trois ans, sur 10 recommandations, 10 non pas été suivies ! Sur le rapport CHS d'un peu moins de deux ans, 33 recommandations, 8 ont été suivies. Beau palmarès.

Pierrefonds

Concernant le local de jour qui doit être repeint, une demande de devis doit être faite et le local devrait être repeint illico. Le manque d'ergonomie des postes de caisse a été reconnu mais il ne semble pas si simple d'y remédier. Il a néanmoins été décidé qu'un responsable du service des aménagements se rendra rapidement à Pierrefonds pour y apporter des solutions.

Coucy

Des travaux sont programmés concernant l'aménagement des locaux avec délimitation d'un espace bureau, un espace réservé au personnel, un stockage et un sanitaire pour un montant de 15 000 euros approuvés lors du CHS du 2 novembre 2006.

Saint-Denis

10 ans d'attente - mais c'est une moyenne au CMN - mais ça y est c'est parti ! L'aménagement de nouveaux locaux administratifs et d'un local de jour définitif. Dix ans d'attente donc... mais c'est pas fini car les travaux devraient durer un an et la livraison se faire pour février 2008...si tout va bien, of course.

Si les travaux sont longs à venir,

méfiez-vous du provisoire qui dure. Ainsi la billetterie qui n'était qu'une installation provisoire va être adaptée au TPV. Les travaux devraient durer entre huit et dix jours. Nous avons demandé qu'une note de service informe les agents des travaux à venir. Les problèmes d'hygiaphone qui ne fonctionnent plus depuis un an ont été signalés et dont l'administratrice a bien connaissance. Nul doute que cette « revendication » légitime et ne posant pas de problème majeur devrait être résolu facilement, à défaut, les agents devront être fournis en pastille Ricola.

Troisième problème majeur en marge des compétences du CHS mais que nous avons fait remonter à la demande des agents est la nécessité absolue de l'aménagement des sanitaires pour le public. Aujourd'hui, leur état est tel qu'il menace de s'effondrer à tout moment. Il semblerait que des problèmes viennent de la DRAC et que des appels d'offre se sont avérés infructueux. Mais le CMN a convenu de l'urgence de ces travaux.

Vincennes

Après d'importants travaux de restauration, le château de Vincennes devrait connaître une forte influence. Mais cela n'est pas sans poser quelques problèmes avec un effectif qui passerait de 10 à 18. Le local de jour actuel est limité à 3 ou 4 personnes. Cela entraînera une réorganisation dans un premier temps mais surtout un espace a été mis à disposition pour le site de 400 mètres carré dont 300 sont destinés à l'accueil et 100 pour les agents. Ces 100 mètres carrés ne sont pas aménagés mais cela se fera au fur et à mesure.

Autre problème majeur du site est le pavement relativement dangereux. Le problème est évoqué en commission interministérielle mais aucun travaux n'est prévu sur les 400 mètres de long. Seule une réfection à la marge est prévue sur la partie la plus abîmée. Mais des allées de circulations sont envisagées mais reportées à une date ultérieure.

Des registres de sécurité distincts entre le donjon et la Sainte-Chapelle devront être mis en place.

Dans le donjon, des fenêtres présentes des ouvertures ajourées dans la partie basse entraînant des risques de sécurité importants, une entreprise devrait prochainement venir.

Saint-Vincent-sur-Jard

Lors du dernier CHS NOIDF, nous avons demandé qu'une inspection soit diligentée sur le site en raison de souffrance au travail. Une visite du médecin du travail a eu lieu le 14 février. Le CMN a transmis un dossier complet auprès de la DAG qui en

est donc saisi ainsi que la DRAC et le médecin du travail. Des solutions devraient donc être prochainement apportées afin d'assainir le climat à la maison Clemenceau.

La CGT a demandé où en étaient les différents points soulevés par l'administrateur lors du dernier CHS : nouvel élagage dans le cadre de la sécurisation des jardins, mauvaise fermeture de la porte d'entrée côté

esplanade, infiltrations d'eau dans le mur de l'accueil, défectuosité du tableau du système des incendies, trou dans le sol bétonné de l'accueil avec risque de chutes. Seul ce dernier point a été résolu par l'apposition d'une plaque en contre-plaqué. Pour le reste, aucun travaux n'a été mené dans l'attente d'un nouvel ABF qui sera nommé le 4 avril et de crédits des DRAC/SDAP.

BRÈVES DE CMN...

Handicap et CMN

Au sein du ministère de la Culture, la politique est de tout mettre en œuvre pour l'accueil des publics et des agents handicapés. En effet, depuis la loi du 11 février 2005 voulue par le président de la République «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées», le niveau d'accessibilité devra avoir été évalué d'ici le 1^{er} janvier 2011, afin que les monuments –entre autres – soient accessibles à tous. Mais au CMN, certains semblent avoir été touchés de cécité et voir perdu de vue l'échéance 2015.

La note salée laissée aux agents par le CMN

2006 sonnait la double dotation habillement pour tous les agents en contact avec le public. C'était le pactole après l'année de disette de 2003. Certains agents ont pourtant eu la désagréable surprise de voir leur salaire fondre de 100 euros soit pour certains 10% de celui-ci. Pour quelle raison ? Non seulement les dotations n'étant pas «marquées» sont considérées comme avantage en nature et donc imposables fiscalement...mais également socialement ! La DRH a été interpellée sur cette question lors du CHS Sud-Est et a répondu que les agents en avaient été informés ! Certes oui concernant la question fiscale mais certainement pas qu'ils seraient doublement taxés !

Du fric toujours plus de fric, et toujours moins d'agents

Vincennes et son donjon vont rouvrir : chouette ! Et le CMN de s'en féliciter au travers de « La Lettre» adressée à tous les agents et aussi, dans l'émission «Des racines et des ailes». Le CMN a l'occasion de s'enorgueillir et de se gargariser d'un tel événement...et d'y mettre les moyens. On ouvre des postes, des agents y sont affectés...et c'est Pierre qu'on déshabille pour habiller Paul. En l'occurrence le Panthéon, les tours de Notre-Dame et l'Arc de Triomphe. Et qu'importe les problèmes d'effectif et de sécurité pour ces monuments puisque le CMN considère probablement qu'ils arrivent à saturation et que le seul moyen pour ces monuments de rapporter encore et toujours plus d'argent est l'augmentation récurrente du tarif des droits d'entrée. Alors qu'aujourd'hui, l'événement est là, à Vincennes, drainant ainsi des hordes de visiteurs avec le panier moyen qui va avec...alors ce monument voit gonfler son effectif. Et le CMN de faire de la gestion à la petite semaine concernant les problèmes de sous-effectif dans les monuments !

Du fric toujours plus de fric, et toujours moins d'agents *bis*

Intervention coup de tonnerre de l'administratrice de Maisons-Lafitte lors du CHS NOIDF du 15 mars qui, pour justifier le blocage des sorties de secours et mettant ainsi la vie des visiteurs et des agents en grave danger en cas d'incendie, a dénoncé la politique actuelle de l'établissement et du ministère qui préconise l'augmentation des recettes domaniales mais sans avoir l'effectif nécessaire pour assurer la sécurité. La fronde concernant les problèmes de sous-effectif viendra t'elle de l'encadrement avant l'insurrection des agents ???

Les grands hommes au Panthéon

Mercredi 14 mars, journée de grève et de manifestation de l'archéologie préventive afin d'obtenir des créations d'emplois. La manifestation s'est déroulée l'après-midi entre le ministère de la Recherche et celui de la Culture, mais entre temps, le Panthéon s'est vu occupé par un cinquantaine puis une centaine d'archéologues durant la matinée. Les grands hommes d'avant l'histoire avaient rendez-vous avec ceux que la postérité aura su garder en mémoire...Pas pour la petite mais pour la grande Histoire, sachez que cette journée d'action a permis d'obtenir l'autorisation d'embauches supplémentaires d'emplois à l'INRAP.

Le Kicékifékoï au SNMH-CGT

Afin de mieux répondre aux attentes des syndiqués et des salariés, nous vous donnons les dossiers dont sont responsables les membres de la commission exécutive du SNMH-CGT.

Dossiers	Responsables	Monuments	Téléphone
Dossiers transversaux			
Dossiers transversaux (décentralisation, déconcentration, maîtrise d'ouvrage, statuts...)	Permanence nationale SNMH		01 40 15 51 70 snmh.cgt@culture.gouv.fr
CHS et conditions de travail	Sonia Acurio Chantal Blé-Croa Anne Levassort	Permanence le mardi Hôtel de Sade Fort Saint-André	01 40 15 51 70 04 90 92 64 04 04 90 25 45 35
Dossiers individuels	Monique Chemin Véronique Robert Anne Levassort	Azay-le-Rideau Cluny Fort Saint-André	02 47 45 68 62 03 85 59 12 79 04 90 25 45 35
Précarité - Vacataires	Monique Chemin Jean-Elie Strappini Didier Guérin Amancio Requena	Azay-le-Rideau Permanence Saint-Cloud Carcassonne	02 47 45 68 62 01 40 15 51 70 01 41 12 02 90 04 68 11 70 70
Action Sociale	Monique Gontier Anne Levassort	Permanence Fort Saint-André	01 40 15 51 70 04 90 25 45 35
Association du personnel	Monique Gontier Chantal Blé-Croa	Permanence Hôtel de Sade	01 40 15 51 70 04 90 92 64 04
Formation professionnelle	Monique Chemin Véronique Robert	Azay-le-Rideau Cluny	02 47 45 68 62 03 85 59 12 79
Règlements intérieurs et de visite	Lucienne Leroux Colette Joyeux Colette Leborgne	Les Eyzies Charroux Permanence	05 53 06 86 01 05 49 87 62 43 01 40 15 51 70
Logements de fonction	Eléonore Allouche Anne Levassort Colette Leborgne	Hôtel de Lunas Fort Saint-André Permanence	04 67 66 30 60 04 90 25 45 35 01 40 15 51 70
Vie syndicale			
Communication (internet, Monuments Infos...)	Jean-Elie Strappini Sophie Méreau	Permanence Permanence	01 40 15 51 70 snmh.cgt@culture.gouv.fr
Trésorerie	Sonia Acurio	Permanence le mardi	01 40 15 51 70
Formation syndicale Droit syndical	Jean-Elie Strappini Sonia Acurio Amancio Requena Didier Guérin	Permanence Permanence le mardi Carcassonne Saint-Cloud	01 40 15 51 70 01 40 15 51 70 04 68 11 70 70 01 41 12 02 90

Sections SNMH-CGT de France et de Navarre

Bourgogne/Rhône-Alpes

Secrétaire
Adjoint
Trésorier

Véronique Robert
Jacques Jouy
Jean-Louis Genevois

tel:03.85.59.15.93
fax:03.85.59.82.00

Beaulieu en Rouergue

Secrétaire
Adjoint
Trésorier

Eric Ravet
Daniel Nicolet
Sidney Euclide

tel/fax:05.63.24.50.11

Monastère Royal de Brou

Secrétaire
Adjoint
Trésorier

Tony Binsa
Jean-Luc Deleu
Françoise Franon

tel:04.74.22.83.83
fax:04.74.24.76.70

Carcassonne

Secrétaire
Adjoints
Trésorier
Trésorier adjoint
Membres du bureau

Anne Cathala
Patricia Obin
Adèle Aufferman
Cathy Laemle
Pascale Gorry, Régine Stasse, Sébastien Durand, Amancio Requena;
Patrick Lafargue, Fabienne Calvayrac, Frédéric Aufferman, Véronique Barthe,
Roger Ricciuti, Ingrid Sparbier, Elisabeth Roques, Jean-Louis Gasc.

tel:04.68.11.70.70*
fax:04.68.11.70.71*

Carnac

Secrétaire
Adjoint
Trésorier
Membres du bureau

Annie Leroch
Virginie Lepage
Marie Lachat
Ludovic Guyomard, Sylvia Lecorvaisier

tel:02.97.52.89.99
fax:02.97.52.77.96

Centre Val-de-Loire/Poitou-Charentes

Secrétaire
Adjoint
Trésorier
Trésorier adjoint
Membres du bureau

David Desportes
Monique Chemin
Pascale Joyeux
Sonia Messmer
Anne Laloe, Christophe Poux, Colette Joyeux, Pierre Thomas

tel:02.41.86.48.77
fax:02.41.87.17.50
tel:02.47.45.42.04
fax:02.47.45.26.61

Domaine national de Saint-Cloud

Secrétaire
Adjoints
Trésorier
Membre du bureau

Didier Guérin
Yves Poudevigne, Olivier Tarrus
Sonia Acurio
Claude Claudon, Roger Ottavy, Hélène Sahiram, Maria-Dolorés Chanvallon, Snigda Desjardins,
Caroline Ambou, Alphonse Ambou

tel:01.41.12.02.90
fax:01.47.71.38.20

Ile-de-France

Secrétaire
Adjoints
Trésorier
Trésoriers adjoint
Membres du bureau

Jean-Elie Strappini
Denis Berry, Chantal Pérherin, Elisabeth Daoud,
Françoise Marrec, Antoine Floris
Colette Leborgne
Elisabeth Mayeur, Chantal Curtelin
Avila Paquito, Denis Aland, Fabrice Vincent, Martin Laurence, Annie Coutantic

tel:01.40.15.51.70/71*
fax:01.40.15.51.77*

Sud-Est

Secrétaire
Adjoint
Trésorier
Trésorier adjoint
Membres du bureau

Eléonore Allouche-Guingand
Chantal Blé-Croa
Vincent Oulet
Denise Rajol
Gaby Abellan, Anne Levassort, Laurence Arias, Sandrine Garbareck, Céline Vidal, Sylvie Oulet

(Attention! La plupart des numéros de téléphones et de fax sont ceux des monuments, les quelques numéros donnant dans des locaux syndicaux sont marqués d'une étoile: *)

E p h é m é r i d e

Date	Réunion	Intervenants
01.03.2007	CHS Sud-Est	Allouche, Blé-Croa, Rajol, Belliard, Levassort, Méreau
02.03.2007	Château d'If	Méreau, Levassort
06.03.2007	Commission exécutive CGT Culture	Méreau, Gontier, Leborgne
09.03.2007	Bureau national CGT Culture	Méreau, Gontier, Leborgne
15.03.2007	CHS Nord Ouest Ile-de-France	Méreau, Acurio, Berry, Le Roch, Strappini
20.03.2007	Dépouillement référendum	Méreau, Strappini
22 et 23.03.2007	Commission exécutive SNMH	
23.03.2007	DAG sur logements Saint-Cloud	Monquaut, Gontier, Méreau, Strappini, Acurio, Guérin
28 et 29.03.2007	Commission exécutive CGT Culture	Méreau, Gontier, Leborgne
29.03.2007	Commission de secours	Gontier, Strappini
29.03.2007	Mobilisation nationale Fonction Publique	
04.04.2007	CMN réunion sur le devenir des conférenciers	Méreau, Strappini, Requena
05.04.2007	CMN charte sur l'alcolisme	Strappini, Acurio
06.04.2007	CMN réunion sur les élections CCP/CAP contractuels	Méreau, Gontier, Strappini
13.04.2007	CTP	
19.04.2007	CHS Sud-Ouest	
20.04.2007	Conseil d'administration	Gontier, Chemin
23 au 27.04.2007	Stage niveau 2	Méreau
26.04.2007	Commission de secours	Gontier

Adhérer... Ré-adhérer...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros, correspondant à mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

Signature :

(1) rayer la mention inutile.